



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 1^{er} juin 2026 à 18h, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN, Président du CIAS.

Membres présents : 14

ARBAULT Edith, AZAM Martine, BALARAN Jean-Marc, BARTHAS Patricia, BLANQUET Margueritte, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, GARCIA Jean-Marie, HERNANDEZ Francine, KEDI Christelle, PLO Pascal, RATABOUL Gisèle (*pouvoir de MANUEL Christian*), SAN ANDRES Thierry (*pouvoir de BONFANTI Djamilia*), VEDEL Adeline.

Membres excusés : 5

BONFANTI Djamilia (*pouvoir à SAN ANDRES Thierry*), GRIMAUD Hélène, MANUEL Chistian (*pouvoir à RATABOUL Gisèle*), TAGLIAFERRI Rosanne, VALERY Béatrice.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	14	Voix délibératives	16

Secrétaire de séance :

BLANQUET Margueritte

Numéro :

01/06/2026-05

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président,

Vu l'article R.123-22 du même code,

Vu l'article R.123-23 du même code,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution de délégation de pouvoirs au Président dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration,
 - Conclusion des contrats d'assurance,
 - Fixation des rémunérations et règlement de frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du CIAS dans les actions intentées contre lui,
 - Signature des conventions, avenants, contrats, décisions, bons de commande, devis liés au bon fonctionnement du CIAS,
 - Signature de tous contrats de travail et documents y afférents.

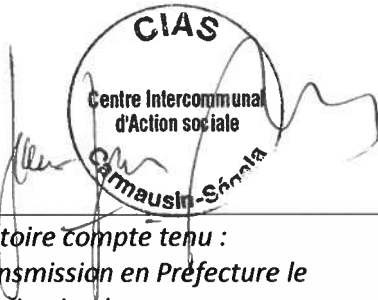
Et pour faciliter le fonctionnement du chantier d'insertion :

- Recrutement des agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents,
 - Recrutement des agents non titulaires sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour une période de 12 mois maximum,
 - Signature des contrats CDDI et réalisation de toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces contrats d'insertion.
- **AUTORISE** le Président à déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions propres ou sa signature au Vice-Président et au Directeur.

Fait et délibéré le 1^{er} juin 2026,

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**La secrétaire de séance,
Margueritte BLANQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le